

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191202-017****du 02 décembre 2019****n°017****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (3) : M.BEN EMBAREK donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.JUGE donne pouvoir à M.COLIN
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance :Christine PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**OBJET : Rénovation du gymnase Bellevue de Dangé-Saint-Romain - Marchés de travaux et demandes de subventions**

Le gymnase de Bellevue de Dangé Saint Romain a été intégré au parc d'équipements sportifs communautaires suite à l'extension de l'agglomération au 1er janvier 2017. L'ancienne collectivité gestionnaire (Portes du Poitou) avait déjà connaissance de l'état de vétusté de l'équipement et avait engagé des études pour la déconstruction/ reconstruction de ce gymnase occupé essentiellement par le collège.

Le rapport remis en décembre 2017 par l'Agence des Territoires de la Vienne (ATD 86) faisait apparaître 3 hypothèses chiffrées à un coût d'opération de 3 750 000€ TTC minimum.

Un nouveau chiffrage interne de la collectivité a évalué le coût d'opération à 2 790 000€ TTC.

Compte-tenu des coûts annoncés, Grand Châtellerault privilégie une réhabilitation de l'équipement.

L'Avant Projet Définitif (APD), réalisé en maîtrise d'œuvre interne a été validé lors de la réunion du 10 octobre 2019 pour un coût d'opération de 450 000 € TTC.

n° de lot	montant HT	montant TTC
Lot 1 : Menuiserie en acier - serrurerie	84 166 €	101 000 €
Lot 2 : Cloisons - doublages	77 500 €	93 000 €
Lot 3 : Carrelage - faïence	12 500 €	15 000 €
Lot 4 : Sols sportifs	87 500 €	105 000 €
Lot 5 : Peinture - revêtements muraux	50 835 €	61 000 €
Lot 6 : Electricité - Plomberie	39 166 €	47 000 €
Lot 7 : Equipements sportifs	5 000 €	6 000 €
TOTAL TRAVAUX	356 667 €	428 000 €
Honoraires d'études	18 333 €	22 000 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191202-017****du 02 décembre 2019****n°017****page 2/2**

<i>TOTAL OPERATION</i>	375 000 €	450 000 €
------------------------	-----------	-----------

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Travaux</i>	356 667 €	<i>Conseil Départemental *</i>	180 000 €
		<i>Etat (DETR)</i>	104 667 €
		<i>Auto financement</i>	72 000 €
<i>Total HT</i>	356 667 €	<i>Total</i>	356 667 €

* avenant n° 2 du contrat de territoire 2017/2019

* * * * *

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés à procédure adaptée,

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT qu'il convient de rénover le gymnase Bellevue de Dangé Saint Romain pour permettre aux utilisateurs de pratiquer leur activité en sécurité et dans un environnement de qualité

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser les travaux au gymnase de Dangé-Saint-Romain,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés sur la base d'une estimation de 356 667€ et toutes les pièces relatives à ce dossier,

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER